

ASSEMBLÉE NATIONALE

JEUNES MAJEURS VULNÉRABLES - (N° 1150)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 12

présenté par

Mme Anthoine, M. Leclerc, M. Lurton, Mme Valentin, Mme Bassire, M. Rolland, M. Deflesselles,
M. Breton, M. Ramadier et Mme Trastour-Isnart

ARTICLE 2

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.